Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

annexe 2

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

Pau, le 26 MAI 2026

SOLIDARITÉS HUMAINES
Direction du Retour à l'emploi
et de l'inclusion sociale
Service Inclusion sociale et Logement

MAIRIE DE ST JEAN DE LUZ
02 JUIN 2026
N°

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS IRIGOYEN
MAIRE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ
HÔTEL DE VILLE
PLACE LOUIS XIV BP 229
64502 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Affaire suivie par : Marie-Hélène FIORIO
05 59 11 42 40
marie-helene.fiorio@le64.fr

Objet : Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Monsieur le Maire,

Votre Collectivité participe régulièrement au financement du Fonds de solidarité pour le logement et je vous en remercie.

Pour l'année 2026, je vous serais reconnaissant de renouveler votre participation à hauteur de 16 380 €, soit :

- au titre du logement : 11 466 € ;
- au titre de l'énergie : 4 914 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser une copie de la délibération prise à ce sujet dès que votre Assemblée se sera prononcée. À réception, mes services vous feront parvenir le titre de recette correspondant.

Vous recevrez par mail le bilan d'activité et financier du FSL 2025 pour l'ensemble du département et, en annexe, les éléments concernant votre Collectivité.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif qui nous permet, collectivement, de soutenir les personnes les plus en difficulté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026